

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°51

FÉVRIER 2021



LES ELUS ET LES AGENTS
DE LA COMMUNE DE TREMEUR

**VOUS SOUHAITENT
UNE TRÈS
BONNE ANNÉE 2021**



Nous avons prévu de profiter de la cérémonie des vœux pour faire le point sur les réalisations 2020 et vous présenter les projets envisagés pour 2021. A défaut de pouvoir échanger en direct, les élus ont décidé de le faire dans les colonnes de cette première édition 2021 de notre journal.

2020 : une année singulière :

Au niveau national, les élections municipales ont été marquées par une forte abstention et un report du deuxième tour. Ces tergiversations ont retardé la mise en place des équipes élues dans les communes mais aussi dans les intercommunalités. L'arrivée puis la montée en puissance de la COVID nous ont amenés, chacun à notre niveau, à mettre en place des mesures sanitaires, souvent contraignantes, pour protéger les habitants les plus vulnérables. Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux qui, même aux moments forts de la pandémie, ont assumé leurs missions. Grâce à eux, le fonctionnement des services administratifs, de l'école, de la cantine et l'entretien des espaces communaux, a pu continuer. Les remerciements s'adressent également aux habitants qui se sont proposés d'aider les personnes isolées ou peu mobiles et celles qui ont confectionné des masques.

L'incendie qui a ravagé le cœur de bourg, le vingt mai dernier, restera dans la mémoire des trémeurois. La destruction du garage, des hangars et du commerce multiservices a été vécue comme un véritable traumatisme : c'est le projet élaboré depuis quatre ans qui est parti en fumée en l'espace de quelques heures. Après plusieurs mois d'inactivité totale, Yannick, dans la zone des Dineux et Betty, dans l'ancienne forge, ont pu reprendre partiellement leurs activités. Les démarches pour une reconstruction des bâtiments sont en cours. Les experts des différentes assurances sont en négociation mais il faudra du temps pour reconstruire.

Des données démographiques positives :

L'année écoulée a aussi connu son lot de bonnes nouvelles. Les travaux de rénovation de la forge, d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg ont pu se dérouler dans le calendrier prévu.

L'éducation nationale a autorisé l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée de septembre. Les effectifs de l'école des Tilleuls sont passés de 66 en 2014 à 86 à la rentrée de septembre. Les inscriptions en cours, laissent prévoir 97 enfants à la rentrée des vacances de février. Cette augmentation nécessite des aménagements et des investissements supplémentaires mais aussi des moyens humains pour assurer le bon fonctionnement de la garderie, de la cantine et des activités périscolaires. La commission école, l'association des parents et l'amicale travaillent en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique pour y répondre.

L'année 2020 s'est, au final bien terminée avec l'annonce d'une très bonne nouvelle. Le journal Ouest France du 30 décembre a consacré 4 pages à l'évolution de la démographie dans l'ensemble des communes de côtes d'Armor. Sur les 348 communes du département, Trémeur arrive en 7^{ème} position avec un taux de croissance de 2,4% de sa population, entre 2013 et 2018. Il y a une corrélation étroite entre l'arrivée de nouveaux habitants, souvent jeunes et l'évolution des effectifs de l'école. En effet, la tranche d'âge des 30 à 45 ans est la plus importante au sein de la population communale. La démographie naturelle de Trémeur recense 9 naissances et 6 décès.

Le vœu d'une « renaissance » en 2021

A titre personnel, j'émet le vœu que 2021 soit une année de « renaissance » de la vie associative, sociale et culturelle qui nous manque tant depuis un an. Les élus se joignent à moi pour vous adresser, ainsi qu'à vos familles, une bonne et heureuse année 2021.

Pour le Conseil Municipal,
Le Maire, Francis DAULT

LAMBALLE TERRE ET MER

BILAN D'ACTIVITÉS 2020

DES DÉCISIONS IMPORTANTES

Que ce soit sous l'ancien mandat, sous le mandat transitoire du 2^{ème} trimestre, ou le nouveau mandat, des décisions importantes ont été prises (264 délibérations), parmi lesquelles :

- ✿ Mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022, pour les déchets ménagers
- ✿ Lancement de la procédure « piscine de Pléneau Val-André » (concours de maîtrise d'œuvre)
- ✿ Convention provisoire avec les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines
- ✿ Définition de l'intérêt communautaire pour l'action sociale, la santé, le sport et l'habitat
- ✿ Convention financière avec le CIAS pour assurer son équilibre et résorber son déficit
- ✿ Définition de la stratégie sur le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)
- ✿ Lancement de la procédure de droit de préemption urbain pour le parc d'activités la Tourelle 3
- ✿ Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025
- ✿ Construction ou réaménagement des stations d'épuration de Bréhand, Erquy, La Bouillie
- ✿ Attribution d'une prime exceptionnelle (COVID) aux agents, dans la limite de 500 €
- ✿ Création du fond local Covid 19 (communes + communauté) de soutien aux entreprises ayant subi une fermeture administrative, en complément du Fond Régional Résistance
- ✿ Création du Pass Commerce Numérique
- ✿ Mise en place d'une saison exceptionnelle d'animations estivales
- ✿ Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de petite ou moyenne taille
- ✿ Adhésion à OuestGo, plateforme de covoiturage
- ✿ Entrée au capital de la SCIC des masques de Guingamp
- ✿ Approbation de la répartition du fonds national de péréquation 2020 ainsi que des attributions de compensation 2020
- ✿ Approbation du contrat « Territoire d'industrie », le 1^{er} de Bretagne
- ✿ Adoption, avec majoration, d'une nouvelle grille tarifaire 2021 pour les déchets ménagers

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Une augmentation du prix des déchets

La compétence « traitement » des déchets est déléguée au syndicat Kerval Centre Armor. En 2021, ce syndicat prévoit d'augmenter le coût de certains traitements de déchets. Cela va donc entraîner une augmentation des charges de traitement pour Lamballe Terre et Mer.

Afin d'arriver à un équilibre, le prix du service déchets ménagers va donc augmenter en 2021. Cette augmentation représentera en moyenne :

- ✿ Pour une famille de 4 personnes : 24 € par an sur la part fixe de la redevance;
- ✿ Pour une personne seule : 17 € par an sur la part fixe de la redevance.

Malgré cette augmentation, Lamballe Terre et Mer fournit un service avec des tarifs les moins élevés du département.

	Lamballe Terre et Mer		Loudéac Communauté	Saint-Brieuc Agglo
Factures 2020	REOM	RI (part fixe)	REOM	REOM
Ménage 1 personne	119,12	113,12	135	130
Ménage 2 personnes	154,76	131,72	182	170
Ménage 4 personnes	192,12	180,64	226	195

Comparaison avec les autres territoires

La redevance Incitative pour tous en 2022

Travail préparatoire en 2021 :

- ✿ Harmonisation du mode de financement du service déchets ménagers
- ✿ Harmonisation technique des communes qui sont aujourd'hui à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ✿ Accompagner ces évolutions : la campagne de communication rappellera les bons gestes de prévention et de tri.

RÉALISATIONS ANNÉE 2020

Commerce multiservices

Malgré les conditions sanitaires qui ont notamment conduit au 1^{er} confinement et stoppé le chantier pendant plusieurs semaines, le commerce multiservices a pu rouvrir ses portes en octobre. Cette installation dans la salle de la Forge est provisoire, en attendant de pouvoir reconstruire le bâtiment principal qui a subi l'incendie du 20 Mai dernier.

Nous remercions les Trémeurois qui fréquentent régulièrement le commerce multiservices, tout en espérant que Betty puisse proposer au plus tôt l'ensemble de ses activités, et notamment la partie bar, ce qui serait synonyme d'une très attendue amélioration de la situation sanitaire.

Salle des fêtes

Comme chacun a pu le constater, la salle des fêtes a bénéficié en 2020 d'un « toilettage » sérieux. Le remplacement du bardage bois très dégradé par un bardage en zinc et la rénovation de l'enduit donnent une allure nettement plus moderne et plus avenante à notre salle communale.

PERSPECTIVES ANNÉE 2021

Ecole municipale

Suite à l'augmentation régulière des effectifs, et à l'obtention d'un 4^{ème} poste d'enseignant, une classe en bâtiment modulaire a été installée dans la cour de l'école. Cette classe semble donner toute satisfaction aux usagers, enseignants comme élèves.

Cependant, les élus souhaitent pérenniser la situation, et engager des travaux pour aménager, dans la durée, des locaux permettant de répondre à cette augmentation d'effectifs scolaires, mais aussi à des équipements qui font défaut depuis longtemps à notre école (bureau de direction, salle des maîtres et de réunion, espace ludothèque - bibliothèque, salle d'arts visuels, sanitaires adultes, espace de rangement pour les fournitures scolaires).

L'équipe municipale, accompagnée par les enseignants, est en réflexion sur plusieurs pistes de travail :

Aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment central de l'école, occupé actuellement par des espaces qui ne sont plus fonctionnels (l'aménagement de l'étage n'est pas possible dans le cadre d'accueil d'enfants, car les normes d'accessibilité imposeraient un ascenseur).

Agrandissement de la cantine en récupérant l'ancien « bureau » de direction.

Création d'une 4^{ème} classe : conservation du bâtiment modulaire, ou transformation du garage existant à l'extrémité Est de la cour, ou construction neuve en dehors du périmètre actuel de la cour...

Remplacement de la chaudière à fuel par une chaudière à granulés de bois (le chauffage de l'école est aujourd'hui une source très importante de la consommation énergétique et de l'émission de CO2 de la commune).

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces réflexions et des choix retenus.

Commerce multiservices

Suite à l'incendie, les démarches actuelles entre les différents experts et les assureurs afin de déterminer les responsabilités des parties prennent beaucoup de temps (et d'énergie). Aussi, il est difficile d'avoir une visibilité sur la planification des prochaines étapes, car la commune ne maîtrise pas la durée des expertises ou des procédures judiciaires.

Les différents scénarios potentiels (démolition partielle du bâtiment avec réalisation du projet initial ou démolition totale et réflexion sur un projet plus fonctionnel), sont liés au verdict des experts et aux indemnités des assurances.

Le choix du scénario impliquera des procédures plus ou moins longues (permis de démolition, nouveau permis de construire, relance d'appels d'offre, ...) avant de pouvoir démarrer les travaux, sans doute sur l'année 2022.

Rue des Ecoliers

Dans la lignée des travaux réalisés Rue des Fontaines et dans le centre bourg, nous prévoyons de sécuriser les abords de l'école en aménageant la rue des Ecoliers, afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser davantage les entrées / sorties des piétons et enfants. Il est prévu un plateau ralentisseur proche de l'entrée du parking de l'école, ainsi que des chicanes entre l'école et le monument aux morts.

Ces travaux devraient être réalisés sur le 1^{er} semestre 2021.

COMMUNICATION

Le bulletin communal a connu un relooking de son visuel et de sa fréquence.

Plus de mensuel Trémeur Infos mais 4 « Ardouzette » à l'année (Février/Avril/Juillet/Octobre). Un spécial fêtes de fin d'année sortira également chaque année en décembre.

Si vous n'avez pas encore téléchargé l'application **PANNEAU POCKET**, nous vous conseillons de le faire ! Cette application mobile est simple et efficace, vous permettant d'être informés et alertés en temps réel. Le service de cette application est gratuit et illimité. Le téléchargement est anonyme et gratuit.

Courant 2021, la commune devrait se doter d'un nouveau site internet. Les devis sont à l'étude.

URBANISME / TOURISME

Quelques chiffres ... il a été déposé courant 2020 : 49 certificats d'urbanisme dont 4 certificats d'urbanisme opérationnels, 12 déclarations préalables de travaux, 1 permis de démolir et 9 permis de construire et 1 permis d'aménager modificatif. (Pour rappel en 2019 : 62 certificats d'urbanisme, 9 déclarations préalables, 6 permis de construire, 1 autorisation de travaux et 1 permis d'aménager).

Ces chiffres montrent le dynamisme de notre commune de presque 800 habitants ! Il fait bon vivre à Trémeur 😊

N'oubliez pas de parler autour de vous de la commercialisation des lots au lotissement du Puits Gaulois. Encore de nombreux lots sont à la vente !

Concernant les chemins de randonnées, une inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) d'une boucle, en association avec la commune de Trédias sous la houlette de Lamballe Terre et Mer devrait voir le jour courant 2021 (sous réserve de validation administrative en cours). Et nous espérons également pouvoir sortir des supports de communication, un balisage etc... pour deux boucles et plus déjà pensées et tracées par la commission précédente et qui seront gérées cette fois-ci à l'échelle communale.

VIE ASSOCIATIVE

Malheureusement l'année 2020 n'a pas été propice aux échanges, la COVID y étant pour quelque chose bien évidemment !

Chacun connaît le rôle des associations au sein de nos communes : elles contribuent de façon inestimable au maintien et au renforcement du lien social et à faire de nos communes des lieux où il fait bon vivre, animés, conviviaux, riches de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

Vivement que la COVID soit un mauvais souvenir et que l'on puisse retrouver ces moments de fêtes et de partage ! En espérant que les bénévoles des associations seront toujours aussi motivés à faire vivre notre commune mais on n'en doute pas 😊

Le Puits GAULOIS
(route du stade)

14 LOTS

35€ TTC/m²

de **510** à **819m²**

TREMEUR
INFOS EN MAIRIE : 02 96 84 80 98 ou tremeur.fr

Impression LE MAIRE - 02 96 28 41 54

LE MOT DE... PIERRICK NOEL, ADJOINT

Les fêtes sont terminées et nous tenons à remercier Didier et Jo pour la réalisation du renne et du traîneau qui ont apporté une nouvelle touche dans la décoration de la place du centre bourg.

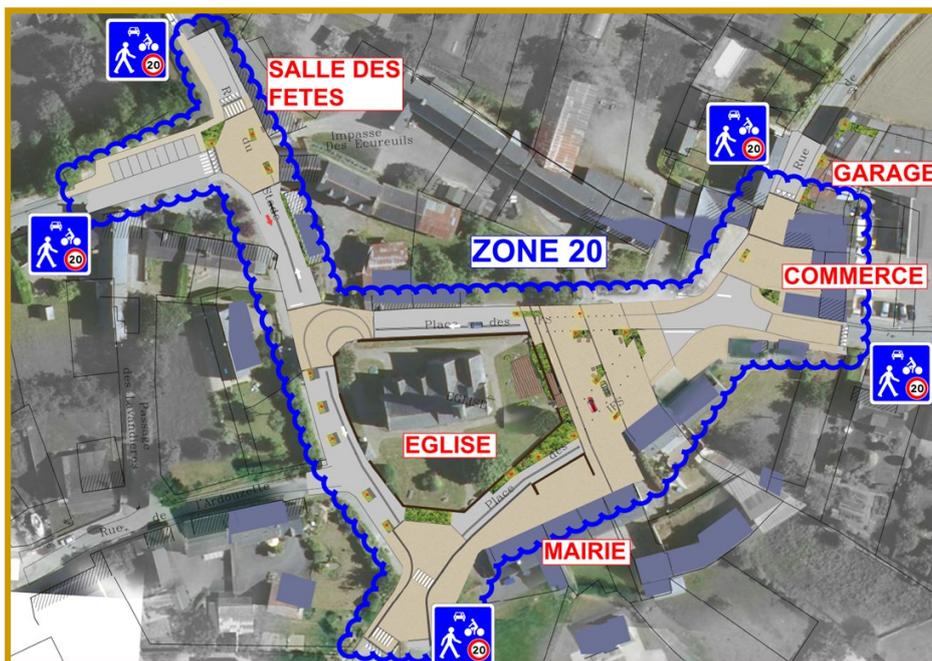
Nous vous rappelons que le nouveau mode de circulation donne la priorité à droite à tous les véhicules dans tout le bourg et certaines zones sont partagées entre les piétons, cyclistes et automobilistes et sont donc limitées à 20 km/h.

Sur l'ensemble de ce secteur, le revêtement en enrobé va subir un traitement d'hydrodécapage (courant février), permettant de faire apparaître la couleur beige des gravillons dans les enrobés. Ainsi, le revêtement sera plus clair et plus esthétique, et permettra d'identifier plus facilement la « zone 20 ».

Enfin, comme évoqué dans l'Ardouzette du mois de décembre, nous vous rappelons que les branches d'arbre et les haies qui touchent les fils téléphoniques doivent être élaguées pour la fin de l'été afin de permettre l'installation des fils contenant la fibre. Si ce n'est pas fait, cela bloquera le déploiement de celle-ci dans certains secteurs. Pour les personnes concernées, vous avez dû recevoir un courrier accompagné d'un plan précisant la taille qui doit être effectuée.

Désormais, comme vous avez pu le constater, les conditions de circulation ont changé dans le centre bourg, où une « zone 20 » (ou zone de rencontres) a été créée, ce qui implique les effets suivants :

- ✿ **Priorité absolue aux piétons** et cyclistes
- ✿ Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée
- ✿ Vitesse de tous les véhicules **limitée à 20 km/h**
- ✿ Régime de **priorité à droite** à toutes les intersections



Ce principe de « chaussée partagée », relativement récent (apparu en France en 2008), est de plus en plus courant. Certes, il oblige chacun de nous, et surtout les automobilistes, à modifier ses habitudes pour être bienveillant envers tous les autres usagers, mais cela contribuera grandement à sécuriser les cheminements dans le centre bourg, et à apaiser les flux quotidiens.

Le secteur concerné est marqué à chacune de ses entrées par un panneau représentatif.

Au niveau de la voirie, le goudronnage devait être finalisé en 2020. Il le sera au printemps 2021.

Depuis 2018, notre commune a choisi d'adhérer au programme de mutualisation des travaux de voirie, hors agglomération, proposé par Lamballe Terre et Mer.

A partir de cette année, afin de simplifier les démarches d'appel d'offres et de diminuer les coûts, ces travaux se feront dans le cadre d'un programme triennal 2021/2023. Au total, environ 20 des 38 communes de Lamballe Terre et Mer vont adhérer à cette démarche.



SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

■ **Acquisition du terrain MOREL/GUITTON classé en zone 1AUb – rue des Fontaines (Délibération initiale du 9 septembre 2019 à reformuler)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, en accord avec les vendeurs Monsieur et Madame MOREL/GUITTON, l'étude notariale de BROONS demande que la délibération prise par l'ancien conseil municipal soit plus précise quant aux conditions de vente de chaque terrain, la première étant très générique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1820, appartenant à Monsieur et Madame MOREL/GUITTON, d'une superficie de 3 528 m² et classée en 1 AU b au Plan Local d'Urbanisme, au prix de 4 € le mètre carré.

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition qui sera dressé par Maître Nathalie ROULET, notaire à BROONS, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

■ **Extension éclairage public Place de l'église et pose de prises de courant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE :

Le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie pour l'extension de l'éclairage public de la place de l'église (place des Ifs) et de la pose de 2 prises de courant pour les illuminations de Noël, d'un montant estimatif de 5 832.00 € TTC.



Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 402 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

■ **Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la SAS SACPA - Chenil Service**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le contrat de fourrière animale avec la SAS SACPA – Chenil Service, en formule jours et heures ouvrables pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec reconduction tacite 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

■ Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil de la mairie avec Changement de grade et Modification du tableau du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
ÉMET UN AVIS FAVORABLE,

- ✿ à la création du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur une DHS de 15h00.
- ✿ à la suppression du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe sur une DHS de 6h00 (après avis du Comité Technique du Centre de Gestion).
- ✿ à la composition du tableau du personnel suivant à compter du 1^{er} novembre 2020 :

Emploi	Catégorie	Autorisé	Pourvu	Titulaire	DHS
Attaché	A	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	29H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	27H30
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	27H30
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (création)	C	1	1	oui	15H00
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe (suppression)	C	1	1	oui	6H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	7H00

■ Fixation du prix d'achat du terrain GUICHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à proposer le prix de 14 € le m² aux vendeurs.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à l'acqui-

sition du terrain.

DIT que les frais de géomètre pour la division du terrain seront à la charge de la commune.

■ Attribution des subventions aux associations

Fanny ÉON, adjointe, présente la proposition de la Commission Vie Associative :

ASSOCIATIONS	2020
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe) (emploi entraîneur)	930.00 2 000.00
Amicale Laïque (subvention fixe) Sorties scolaires (aucune en 2019/2020)	1 070.00
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	40.00
Croix d'Or de BROONS	40.00
Aide Familiale Rurale de BROONS	85.00
Chorale « Chœur d'Arabesque	200.00
Protection Civile (0.05 x 752 hb)	37.60
Comice agricole (0.47 € x 752 hb)	0.00
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette	400.00
Séjours scolaires collèges Broons (15/élève/séjour) / Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes	
Association « Breizh Raider »	100.00
Club des lfs (Gymnastique douce)	100.00
TOTAL GÉNÉRAL	6 492.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE la proposition de la Commission Vie Associative.

DIT que chaque association devra préalablement déposer un dossier de demande de subvention (activités, budget, situation de trésorerie).

■ Allocations scolaires 2020/2021

Après avoir précisé que les tarifs des allocations scolaires n'ont pas été revus en septembre 2019, Monsieur le Maire présente la proposition suivante :

Fonctionnement :

47.00 € par élève et par an, pour l'achat de tout le matériel consommable (cahiers-papier-crayons...) et pour l'achat de livres et jeux divers (de classe ou de cour).

Transport :

Une aide au transport pour les sorties diverses est attribuée, selon le tableau ci-dessous.

Ces aides sont versées aux organismes locaux organisateurs (Amicale Laique...).

Nature	Taux par jour et par élève	Nombre maximum de jours subventionnés/élève/an
A - Classes de découverte avec hébergement	3.50 €	5 jours
B - Classes de découverte sans hébergement	2.75 €	5 jours
C - Sorties scolaires (Visite, Cinéma, Théâtre)	2.50 €	3 sorties par élève et par an
D - Sorties piscine	50 % des frais (transport + entrées)	Sous réserve de prise en charge par LTM

Investissement et travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien et d'investissement doivent être programmés en fonction des demandes de l'équipe enseignante, via le Conseil d'Ecole, et des besoins réels, dans le cadre des possibilités budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité, DÉCIDE de reconduire cette proposition pour l'année scolaire 2020/2021

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

■ Avenants 1 et 2 au marché de travaux de transformation de l'ancienne forge en Salle communale : lot 4 – Couverture (CHOUX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Suite à modification et ajout de travaux, APPROUVE les avenants n° 1 et 2 de l'entreprise CHOUX pour le lot n°4 – Couverture pour un total de 2563,33€ HT.

■ Avenant au marché de travaux de transformation de l'ancienne forge en salle communale : lot 1 gros œuvre (BIDAULT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'avenant n° 2 de l'entreprise BIDAULT pour le lot n° 1 - Gros-Œuvre, soit - 1568,50 € HT suite à modification des travaux.

■ Convention d'honoraires INFRACONCEPT pour l'Aménagement et la Sécurisation de la rue des Écoliers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires proposée par INFRACONCEPT s'élevant à 4 250 € HT.

APPORTE les suggestions suivantes :

- ✿ Demander le déplacement du panneau d'entrée en agglomération.
- ✿ Demander la participation du Conseil Départemental à la réalisation de la bande de roulement.
- ✿ Revoir le marquage, voire l'emplacement de l'abri bus situé en face de l'école.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTAT CIVIL

Décès :

- ✿ **Aliette CONNAN**, 23 la Gouverdière, décédée le 31 décembre 2020 à l'âge de 61 ans.
- ✿ **Joël GUÉRIN**, 14 rue de la Rouelle, décédé le 9 janvier 2021 à l'âge de 76 ans.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ **MICHEL Pauline**, 1 passage de l'Abbaye, pour la construction d'un abri de jardin, d'une clôture et d'un portail.
- ✿ **SARL ABX BLANCHARD**, ZA les Dineux, pour la réfection des façades.
- ✿ **LEMOINE Yoann**, 4 impasse de la Ville Even, pour l'extension sur maison individuelle.
- ✿ **LEBRET Philippe**, 22 la Ville es Piron, pour la surélévation d'un bâtiment existant.
- ✿ **COUDE René**, 14 la Marais, pour la création d'une clôture.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ **GILLARD Emmanuel et DURAND Stéphanie**, 5 rue de l'Abbaye, pour la construction d'un garage.
- ✿ **LE POULIQUEN Pierre**, 2 passage de l'Abbaye, pour la construction d'un carport.
- ✿ **DUBOIS Joëlle**, le Vau Horet, pour la construction d'une véranda et aménagement de dépendances en garage.
- ✿ **RÉHEL Jean-Paul et FAIRIER Adeline**, 15 lotissement de l'Abbaye, pour l'extension d'une maison individuelle.

NOUVEAUX HABITANTS

- ✿ **JAGUÉLIN Ludovic, Sandrine et leurs enfants** au 24 bis le Menu-Bois
- ✿ **MARIE Dylan et ROUVRAIS Jordan** au 8 le Menu Bois

PERMANENCES DES ÉLUS

- ✿ Samedi 13 février : Guy CORBEL
- ✿ Samedi 20 février : Stéphane PERRAULT
- ✿ Samedi 27 février : Fanny ÉON
- ✿ Samedi 6 mars : Pierrick NOËL
- ✿ Samedi 13 mars : Guy CORBEL
- ✿ Samedi 20 mars : Stéphane PERRAULT
- ✿ Samedi 27 mars : Fanny ÉON
- ✿ Samedi 3 avril : Pierrick NOËL

LOTISSEMENT DE L'ABBAYE

Afin de ne pas abîmer le gazon, merci de stationner sur les emplacements prévus à cet effet.
Merci de votre compréhension.

CCAS

Sous la houlette de Chantal CORLOSQUET, 88 paniers pour les personnes âgées de plus de 70 ans ont été préparés et distribués par un groupe d'élus et non élus. Une étroite collaboration a été menée avec Betty ; effectivement les produits viennent, pour la majorité, du Trem'Neizh café.



Prochaine Ardouzette en avril 2021

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le **lundi 15 mars.**

en mairie ou par courriel :
accueil.tremeur@gmail.com

**Tout article remis après cette date
ne pourra pas être publié.**

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

DÉCHETS MÉNAGERS

■ **Vigilance Tri**

Tous les emballages en plastique, en métal, les papiers et les cartonnettes doivent impérativement être déposés en vrac dans votre bac ou sac jaune.

Pour gagner de la place dans votre bac ou sac jaune vous pouvez compresser les bouteilles en plastique dans le sens de la hauteur. Pour être recyclés, les bouchons doivent être revissés sur les bouteilles.

Les autres emballages peuvent être écrasés ou tassés mais en aucun cas imbriqués les uns dans les autres.

Ils sont triés individuellement selon leur matière et les agents de tri n'ont pas le temps de séparer les emballages imbriqués entre eux. Ils ne seront donc pas recyclés.

Plus d'informations :

contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh

■ **Diffusion des calendriers de collecte**

Votre calendrier de collecte 2021 est disponible en téléchargement depuis la rentrée de janvier sur lamballe-terre-mer.bzh

INFO JEUNES :

■ **Forum des emplois saisonniers**

Les métiers de la grande distribution, les services, l'agroalimentaire...

Samedi 13 mars 2021 de 13h30 à 17h30

Bréhand

Entrée libre

Sous réserve des conditions sanitaires à venir

LUOTHÈQUE

Reprise des activités

Que ce soit pour emprunter des jeux ou venir jouer sur place, la Ludothèque de Lamballe Terre & Mer reprend ses activités sur l'ensemble des sites mais uniquement sur rendez-vous, afin de garantir la distanciation dans les locaux.

Pour la prise de rendez-vous contactez la ludothèque :

✿ par mail quelque soit le lieu et le jour souhaité :

ludothèque@lamballe-terre-mer.bzh

✿ par téléphone :

- Lamballe, **02 96 50 78 81**
- Quessoy, **07 72 44 39 40**
- Hénansal, St Alban, Plénée-Jugon **07 72 44 39 40**

Retrouvez les agendas des différents sites de la ludothèque sur www.lamballe-terre-mer.bzh

Malle anniversaire

Lors des anniversaires, il est possible d'emprunter une malle de jeux.

- ✿ Cette "malle" est un assortiment de 4 jeux : jeux de société
- ✿ grands jeux en bois
- ✿ jeux d'extérieur...

empruntables pour 72h à l'occasion de l'anniversaire d'un enfant.



ENFANTS

ADOS

ADULTES

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

ENVIRONNEMENT

■ Avis de recherche : où sont les mares ?

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Lamballe Terre & Mer, nous recensons les mares du territoire (plan d'eau inférieure à une centaine de mètres carré), qu'elles soient d'agrément dans un jardin, en milieu agricole ou abandonnées au fond d'un bois ! Véritables réservoirs de biodiversité, nous aimerions en évaluer la richesse écologique et les intégrer à la trame verte et bleue du territoire ! Si vous en possédez une, ou avez connaissance de certaines, n'hésitez pas à nous contacter : environnement@lamballe-terre-mer.bzh !

■ Accueillir les hérissons

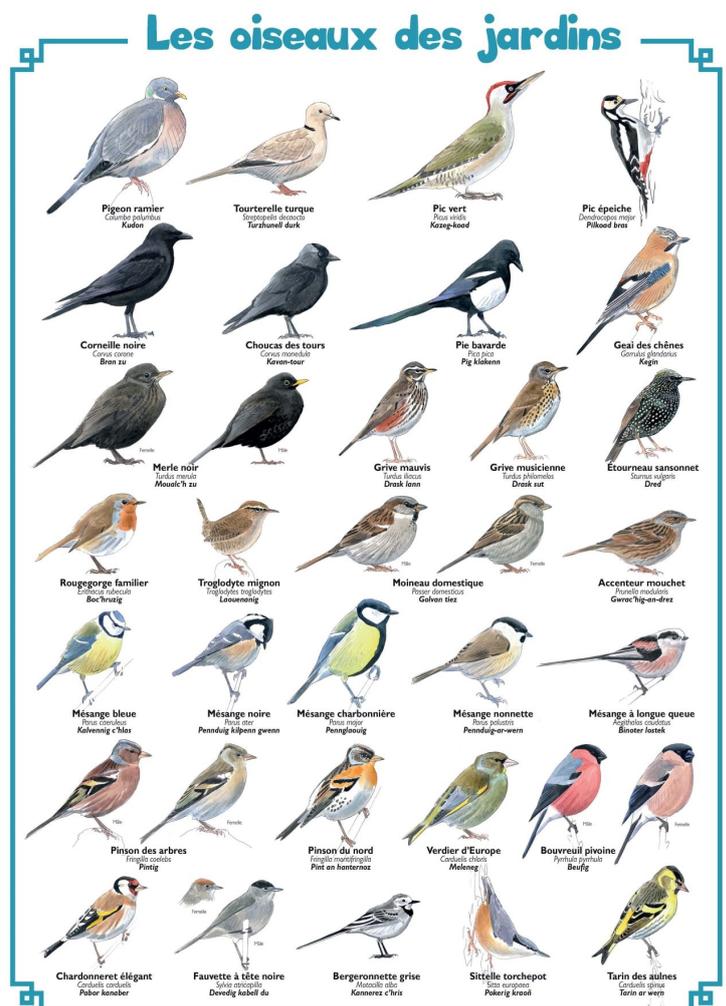
Il est agréable de voir gambader ces petits mammifères dans nos jardins à la nuit tombée, mais pour que le hérisson puisse se promener en sécurité, quelques aménagements sont nécessaires car son territoire peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'hectares. Un tas de bois, de foin ou de feuilles mortes, une pelouse rase et quelques petits passages de 6 à 8 cm au pied de votre clôture créeront un environnement propice aux hérissons mais attention à ne pas en créer vers une route.

Le saviez-vous ? Pour se débarrasser des limaces qui se régalent de vos plus belles salades, plutôt que d'utiliser de l'anti-limace auquel les hérissons sont mortellement sensibles, invitez ces mammifères à circuler chez vous, ils vous débarrasseront de ces nuisances et protégeront votre potager de manière écologique.

■ Comptage des oiseaux au jardin

Rendez-vous les 30 et 31 janvier 2021 pour les oiseaux de jardin ! Initiée par le GEOCA (Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor) en 2009 dans le département des Côtes-d'Armor, l'opération "Oiseaux des jardins" vise à recenser

de façon ponctuelle, l'abondance des principales espèces d'oiseaux fréquentant les jardins en hiver. Notez les oiseaux présents dans votre jardin (ou le lieu choisi) pendant 1 heure et comptez le maximum d'individus vus en même temps par espèce. Cette opération de sciences participatives est à la fois un moment de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs dans nos jardins.



Poster réalisé par les associations Bretagne Vivante-SEPNB et GEOCA

Illustrations : Sylain Leparoux

Plus d'informations :

<https://www.geoca.fr/participer/operation-oiseaux-des-jardins/>

ENVIRONNEMENT

■ Plante invasive > Herbe de la pampa

L'Herbe de la pampa ou Roseau à plumes est une graminée de grande taille. Elle est originaire d'Amérique du Sud et a été introduite en France pour l'ornement. L'Herbe de la pampa affectionnant les milieux chauds et humides est particulièrement présente sur notre littoral. On peut également la retrouver le long des axes routiers et les endroits remaniés.

Grâce à sa croissance rapide, l'herbe de la pampa peut rapidement occuper l'ensemble de l'espace colonisé. En hiver, si on laisse ses plumets, ses graines par millier peuvent être dispersées sur plus de 20km ! Considérée comme invasive, elle doit être gérée pour ne pas devenir envahissante.

Pour contribuer à la lutte contre cette plante invasive :

- ✿ Ne pas implanter cette espèce dans un jardin surtout en zone littorale.
- ✿ **Tailler les tiges florales avec un sécateur avant la dispersion des graines, si possible, avant l'hiver.** Pour éviter de se couper porter des gants ainsi que des vêtements longs.
- ✿ Arracher les touffes : les engins utilisés vont de la débroussailleuse au tractopelle.
- ✿ Informer d'autres personnes (jardiniers, agents des espaces verts...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature. (VISUEL EN PJ)

■ Tout savoir sur la taupe



Les taupes sont des mammifères insectivores qui, parfois, peuvent engendrer des nuisances. Afin de les limiter tout en respectant l'environnement, l'association FGDON 22 organise une formation : biologie et mode de vie de l'animal, différents moyens de lutte (piégeage, appâts, mécanique, chimique)...

Pour en savoir plus :

FGDON 22

02 96 01 37 90

fgdon22@gds-bretagne.fr

ENFANCE-JEUNESSE

■ Activités enfance jeunesse - Été 2021 - recrutement du personnel

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, recherche pour ses activités de l'été 2021 des animateurs (BAFA ou équivalent, stagiaires, surveillants de baignade...) et des directeurs (BAFD ou équivalent).

Les candidatures et CV sont à adresser, dès maintenant et au plus tard pour le vendredi 12 février à l'attention de :

M. Le Président de Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint Martin, 22400 LAMBALLE-ARMOR.

Ou par courriel à :

enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

Renseignements au 02-96-50-59-54

HABITAT

■ Permanences de Bonjour Habitat

Bonjour Habitat, c'est plus de 50 permanences de septembre à décembre sur l'ensemble du territoire. Les demandeurs seront mis en relation téléphonique directe avec les partenaires, ALEC, SOLIHA, ADIL...

Les permanences des partenaires (ALEC, SOLIHA) avec les particuliers se feront seulement sur rendez-vous. A noter, que les rendez-vous téléphoniques seront privilégiés lorsque cela sera possible.

Renseignements : 02 96 32 96 66

et site : bonjour-habitat.bzh

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

HABITAT



■ Permanences Facilha : Bien vivre dans son logement

A compter de janvier, Lamballe Terre & Maire accueille le dispositif Facilha « Bien vivre dans son logement » à destination des séniors. Un accompagnement, des conseils gratuits pour transformer votre logement. Pour vos projets de création, transformation, réhabilitation et adaptation de votre logement vous pourrez rencontrer gratuitement et sur rendez-vous un architecte-conseil accompagné, au besoin, d'un ergothérapeute.

Inscription auprès du CAUE au 06 34 45 21 12.

En savoir + : www.caue22.fr/facilha
bonjour-habitat.bzh

ASSAINISSEMENT

■ Gestion des abonnés : privilégiez les démarches en ligne !

Pour éviter des déplacements inutiles en cette période de crise sanitaire, pensez que de nombreuses démarches peuvent être réalisées en ligne sur le site www.lamballe-terre-mer.bzh

SERVICE DECHETS MENAGERS :

- ☼ Changement de situation ou réclamation
- ☼ Paiement des factures par carte bancaire (TIPI)
- ☼ Demande de prélèvement automatique
- ☼ Demande de badge d'ouvertures des colonnes enterrées
- ☼ Jours de collecte des OM et des bacs jaunes
- ☼ Les tarifs des redevances
- ☼ Demande des horaires d'ouverture des déchèteries
- ☼ Demande de composteurs

Contact : 02 96 50 13 76

ou contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh

ÉCONOMIE

■ Aides exceptionnelles covid-19

Face à ce nouvel épisode de cette crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises. Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté : **0806 000 245**

Plus d'infos sur notre site internet :
lamballe-terre-mer.bzh

■ Campagne de soutien au commerce de proximité : nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux !

Derrière cette campagne de Lamballe Terre & Mer agglomération, c'est un mouvement de solidarité qui est lancé sur les 38 communes du territoire, pour encourager le "consommer local", **en concertation avec les associations de commerçants**. Réactifs et imaginatifs, nos commerçants s'organisent : commande en ligne ou par téléphone, livraison, vente à emporter, le maximum est fait pour répondre aux besoins des habitants et ce, dans le respect des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Parmi ses actions, Lamballe Terre & Mer agglomération se veut facilitatrice et accompagne les commerces qui le souhaitent, en relayant les services mis en place sur son site :

www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires

Tous solidaires, continuons à nous protéger et consommons local !

Nos commerçants comptent sur vous, **vous pouvez compter sur eux**

Nos commerces locaux trouvent des solutions **encourageons-les!**
Toujours dans le respect des gestes barrières

#TOUSSOLIDAIRES

LAMBALLE TERRE & MER
Communauté d'agglomération

VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB DE BROONS

UN NOUVEAU COMPLEXE POUR CHANGER DE DIMENSION

Le TC Broons, créé en 1978, compte aujourd'hui près de 150 licenciés de 3 à 78 ans, dont une dizaine de Trémeurois. Les adhérents jouent dans le nouveau complexe de La Planchette (Route de Plumaugat) depuis janvier 2020. Cette nouvelle infrastructure est composée de 2 courts intérieurs en « greenset » ainsi que 2 courts extérieurs en terre battue. Un club-house permet de compléter cette installation très fonctionnelle. Le complexe permet d'accueillir plus de joueurs, tant en loisir qu'en compétition, et surtout d'améliorer la visibilité du pays de Broons grâce à la possibilité d'organiser des tournois de haut niveau avec des joueurs venant de toute la Bretagne.

D'un point de vue sportif, les résultats 2020 ont été quelque peu tronqués durant cette année avec l'arrêt prématuré des divers championnats par équipe.

Pour autant, les équipes masculines et féminines ont obtenu d'excellents résultats avec le maintien ou l'accession en régional pour les 2 équipes phares, pour la 1^{ère} fois de l'histoire du club.

Bien que le contexte de cette première année d'utilisation ne soit pas des plus favorables en raison de la crise sanitaire, l'ensemble des joueurs et accompagnateurs, du club ou de clubs visiteurs sont très satisfaits de l'infrastructure et attendent la reprise « à la normale » avec impatience.

Si vous ou vos enfants souhaitez vous initier au tennis, jouer en loisir ou compétition, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou nous contacter.

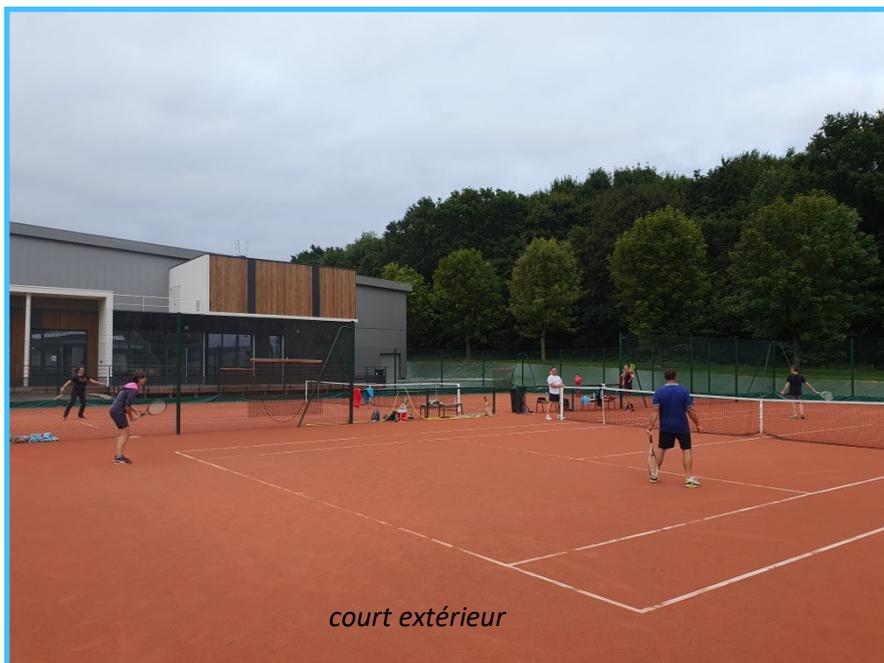
Contacts :

Yann Deschamps (*président*) :

06 69 14 39 89

David Picault (*entraîneur*) :

06.81.60.45.30



court extérieur

AMICALE LAÏQUE TRÉMEUR

Les membres de l'amicale laïque de Trémeur vous souhaitent une très belle année 2021 en espérant très vite reprendre nos habitudes et vous revoir toutes et tous.

Nous en profitons pour vous remercier chaleureusement pour votre formidable participation lors de notre dernière vente de chocolats. Il s'agit de notre plus belle vente jusqu'ici.

Forte pensée également pour tous les membres sans qui cette association ne vivrait pas si bien et qui bouillonnent à l'idée de reprendre du service.

Pour information, notre prochaine action se déroulera le 20 mars prochain. Nous vous proposerons une nouvelle vente de repas à emporter dont les modalités restent à définir avec l'ensemble de notre équipe.

Alors à très vite !

Le bureau de l'amicale laïque

PORTRAIT

ISABELLE ET OLGA : de Shangai à Trémeur via Roissy



En voilà deux qui ont voyagé avant d'atterrir au Vau Rusé en juillet 2017. *« Nous nous sommes rencontrées à Es Mode, une école de mode. Moi j'étais venue en France faire mes études de mode à Paris »*, se souvient Olga. Et comme le hasard fait bien les choses, Isabelle était toute jeune prof de mode à Paris. Elle avait aussi exercé à Tokyo durant une année. En 2011, Olga part travailler à Shangai, toujours dans la mode. Isabelle la rejoint en 2014. Mais la mode, ça va ça vient. La grande ville, l'agitation, le travail de masse finit par atteindre ses limites.

RETOUR AUX SOURCES

En 2017, les deux modistes prennent l'avion et atterrissent à Roissy. Direction Vannes *« parce que nous avons envie de venir en Bretagne, à la campagne. Personnellement, j'avais un peu envie de revenir aux sources, d'oublier cette production de masse, l'artificial. Nous avons envie de prendre l'air »*. Depuis Vannes où elles ont loué un logement, elles commencent à chercher une maison. *« Après quelques occasions manquées, nous avons vu cette maison, ici, à Trémeur. Nous sommes venues depuis Vannes en train, ce qui n'était pas une mince affaire »*. Et c'est le coup de foudre sur la maison du Vau Rusé. *« Ici, on est à la campagne. On n'est pas très loin des petites villes et surtout la mer est assez proche. C'était tout juste ce qu'il nous fallait »*.

ET LE PERMIS DE CONDUIRE ?

Si la production de masse ne les intéresse plus, Olga et Isabelle vont passer à une production plus intime, plus individuelle en passant par la terre. *« J'avais très*

envie de toucher à la terre. À Shangai, je travaillais en décoration intérieure et j'avais demandé de la terre pour faire des assiettes mais on ne m'en a jamais apporté. Je me suis jurée de garder ça pour un peu plus tard », indique Isabelle.

Arrivées à Trémeur sans permis de conduire, elles ont commencé par aller à l'auto-école où elles ont obtenu leur carton rose pour pouvoir conduire. *« En arrivant ici, nous avions une voiturette sans permis. Si ça se trouve, les gens ont pensé que nous étions des alcooliques et que les gendarmes nous avaient sucré notre permis »*, s'amuse encore Isabelle. Et ensuite on passe au travail de la céramique.

RETOUR À LA TERRE

Pour ça, il a fallu s'équiper, trouver de la terre noire, la plus difficile à trouver selon Isabelle, acheter le four, apprivoiser cet animal qui vous chauffe la terre à près de 1000 degrés. Apprendre le travail de la terre aussi, trouver son style, satisfaire ses envies créatrices. Et ça ne marche pas si mal. *« En avril 2020, nous avons été sélectionnées pour les JIMA, les journées internationales des métiers d'art à Léhon mais avec le confinement, elles n'ont pas eu lieu »*, expliquent-elles. Mais cette sélection est une superbe motivation et elles espèrent bien être à nouveau sur le coup en 2021, en souhaitant cette fois-ci que les JIMA aient bien lieu. Mais le confinement n'a pas eu que des effets négatifs. Il a bien fallu occuper son temps.

ON SE MET AU PARFUM

Nos deux artistes se lancent dans la fabrication de bougies. *« Elles sont à base de cire de soja pour ne pas polluer. On travaille avec des parfumeurs de Grasse. C'est le village qui a choisi les parfums. Carole et sa fille Gwenola, Anaïs notre jeune voisine, Sophie ont joué le rôle de testeuses pour nous et nous avons retenu sept parfums. Nous fabriquons les contenants en céramique et les gens peuvent revenir les remplir ensuite »*. Et les secrets du parfum de ces bougies ? Allez, on ne va pas vendre la mèche !

En temps normal (le temps normal étant celui qui ne connaît pas la COVID) Olga et Isabelle font des expositions mais bien évidemment, en ce moment, les salles sont toutes fermées. Mais cela ne les empêche pas de travailler dans l'atelier qu'elles ont installé dans le bâtiment aux murs en terre, dans la cour. Et aussi d'aller tailler une bavette avec Gaston et Gisèle, qui racontent des « Gastonades », avec humour et beaucoup de gentillesse. *« Ici, on est vraiment bien. Les gens sont très sympathiques, très chaleureux. On ne regrette pas notre venue à Trémeur »*. Atterrissage réussi sans aéroport au Vau Rusé ! Et les créations d'Isabelle et Olga valent vraiment le détour.

www.atelier-oil.fr